



Il convient d'opérer une distinction entre les actes tarifiés pour lesquels le notaire perçoit des émoluments (ventes, donations, contrats de mariage, successions...) et les actes non tarifiés pour lesquels les honoraires du notaire sont libres.

## TARIFS REGLEMENTES

La rémunération du notaire est fixée par décret pour certains actes (arrêté du 27 Février 2018 fixant les tarifs réglementés des notaires). A l'issue des opérations, vous sera remis un compte détaillé faisant ressortir distinctement :

- Les droits payés au Trésor Public
- Les dépenses engagées pour votre compte
- Les émoluments avec référence au tarifs

## HONORAIRES LIBRES

### Testament olographie

Les testaments sous seing privé, dit olographes, donneront lieu à une rémunération de CENT EUROS (100,00 €) hors taxes, soit CENT VINGT EUROS (120,00 €) TTC, par testament.

Pour la rédaction d'un **testament complexe**, un honoraire de consultation pourra être facturé.

A cet honoraire, s'ajoutera le coût de l'enregistrement du testament au Fichier Central des Dispositions de Dernières Volontés (FCDDV).

### **Consultation avec rapport écrit et fourniture de documentation**

Taux horaire : DEUX CENTS EUROS (200,00 €) hors taxes, soit DEUX CENT QUARANTE EUROS (240,00 €) toutes taxes comprises.

### **Compromis de vente – Honoraires promesse de vente**

DEUX CENT CINQUANTE EUROS (250,00 €) hors taxes, soit TROIS CENTS EUROS (300,00 €) toutes taxes comprises hors droit d'enregistrement s'élevant à CENT VINGT-CINQ EUROS (125,00 €).

### **Evaluation bien immobilier**

TROIS CENTS EUROS (300,00 €) hors taxes, soit TROIS CENT SOIXANTE EUROS (360,00 €) toutes taxes comprises.

### **Bail commercial**

Un mois de loyer toutes taxes comprises, avec un forfait minimum de MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (1.250,00 €) hors taxes, soit MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500,00€) toutes taxes comprises.

### **Statuts de société**

Taux horaire : DEUX CENTS EUROS (200,00 €) hors taxes, soit DEUX CENT QUARANTE EUROS (240,00 €) toutes taxes comprises.

Forfait minimum : MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500,00 €) hors taxes, soit MILLE HUIT CENTS EUROS (1.800,00 €) toutes taxes comprises.

### **Liquidation - Dissolution de société**

Taux horaire : DEUX CENTS EUROS (200,00 €) hors taxes, soit DEUX CENT QUARANTE EUROS (240,00 €) toutes taxes comprises.

Forfait minimum : DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2.500,00 €) hors taxes, soit TROIS MILLE EUROS (3.000,00 €) toutes taxes comprises.

### **Cession de fonds de commerce ou artisanal**

Ce type de cession donne lieu au paiement d'un honoraire de 3% HT du prix de cession, avec un forfait minimum de MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500,00 €) hors taxes, soit MILLE HUIT CENTS EUROS (1.800,00 €) toutes taxes comprises.

### **Tarifs des honoraires de négociation**

<b>PRIX DE VENTE</b>	<b>TARIF TTC maximum</b>
De 0 à 100.000,00 €	5.000,00 € (soit 4.166,67 € hors taxes) maximum

De 101.000,00 € à 500.000,00 €	5,5 % maximum <i>TARIFS TVA comprise.</i>
Au-delà de 500.001,00 €	4,5 % maximum <i>TARIFS TVA comprise.</i>

- ❖ Concernant les autres honoraires libres, le devis sera à valider d'un commun accord avec le client préalablement à la réalisation de la mission.
- ❖ <https://www.notaires.fr/fr/profession-notaire/le-tarif-du-notaire-emoluments-et-honoraires>

Coordinnées :

Office Notarial de HC NOTAIRES  
 16 rue Saint-Louis  
 62520 Le Touquet-Paris-Plage  
 03.21.86.62.96  
 hc.letouquet@notaires.fr